

COMMUNE DE CHEMINON

DEPARTEMENT DE LA MARNE ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 03 février 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 03 février à 18 heures à la salle polyvalente, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 31 janvier, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille - REUTER – BRAUN Brigitte

Messieurs BURDAL Richard - BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude – HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick - PAROT Damien – PAROT Jean-Noël

Absents excusés : Madame RENAUX Paulette (procuration a Madame HARLE Lucille) – Monsieur PARISOT Joël (procuration à Monsieur LONGUEVILLE Patrick) –

Secrétaire de séance Mme REUTER – BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (17 décembre 2021)

I/ Demande de dotation DETR/DSIL 2022

Suite au changement de la chaudière de la salle polyvalente décidée lors de la réunion du 17 décembre 2021, le Conseil Municipal décide de demander le financement par une dotation DETR/DSIL pour la somme de 3 423,60 € soit la somme de 5 135,00 € à la charge de la commune. Travaux devant être réalisés du 21 au 24 février 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du dossier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les réunions du groupe de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération «CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE A GAZ DE LA SALLE POLYVALENTE »

APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit 8 559,00 €uros H.T.

DECIDE DE SOLLICITER une dotation de l'ETAT au titre de la DETR 2022 ou DSIL 2022 pour un montant total de 3 423,60 €uros H.T., soit 40 %

DECIDE D'ASSURER le financement du solde de l'opération, soit 5 135,40 €uros par ses moyens propres, soit 60 %

AUTORISE Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

II/ DEMANDE DE DOTATION DE L'ETAT DETR /DSIL 2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du dossier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les réunions du groupe de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération «REHABILITATION DE LA HALLE DE LA COMMUNE DE CHEMINON»

APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit 485 168,90 €uros H.T.

DECIDE DE SOLLICITER une dotation de l'ETAT au titre de la DETR 2022/DSIL 2022 pour un montant total de 194 067,56 €uros H.T., soit 40 %

DECIDE D'ASSURER le financement du solde de l'opération, soit 291 101,34 €uros par ses moyens propres, soit 60 %

AUTORISE Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

III – TRAVAUX SYLVICOLES

Monsieur BRIOLAT Claude présente aux membres du Conseil Municipal le descriptif des actions établi par l'ONF pour l'année 2022, ainsi que leur localisation, pour un montant total de 12 982,07 € TTC (détail ci – dessous)

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent ces travaux avec 8 voix pour 2 contres et 3 abstentions.

| DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS | Qté ou Base | Un. | P.U. ou Taux | TVA | Montant en € HT | Nature ⁽¹⁾ |
|---|-------------|-----|--------------|-------|-----------------|-----------------------|
| TRAVAUX SYLVICOLES | | | | | | |
| □ Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (< 5-7 cm) (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 22.1, 23.1 | 3,19 | KM | 183,54 | 10,00 | 585,49 | I |
| □ Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage (plant. basse) : Plantation de moins de 1,5 m de hauteur (Ref : 04-DEGP-ALG02) Localisation : 22.1, 23.1 | 1,57 | HA | 1 056,40 | 10,00 | 1 658,55 | I |
| □ Maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante (végétation herbacée ou semi-ligneuse de diamètre < 5-7 cm) (Ref : 04-CLOI-EXE01) Localisation : 11.1 | 4,76 | KM | 209,76 | 10,00 | 998,46 | F |
| □ Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec couperez-terre : Chêne Régénération de moins de 1,2 m de hauteur (Ref : 04-DEGN-APRFC01) Localisation : 11.1 | 3,93 | HA | 830,03 | 10,00 | 3 262,02 | I |
| □ Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec couperez-terre : Chêne Régénération de moins de 1,2 m de hauteur (Ref : 04-DEGN-APRFC01) Localisation : 4.2 | 1,47 | HA | 830,03 | 10,00 | 1 220,14 | I |
| □ Travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) (Ref : 04-PRVG-BPO01) Localisation : 6.1, 7.2 | 0,74 | HA | 786,59 | 10,00 | 582,08 | I |
| □ Fourniture de plants de chêne sessile (Ref : 02-FP-CHS-00) Localisation : 6.1, 7.2 - Conformément à la charte de bonne pratique de production en vue d'améliorer la diversité génétique pour les lots de semences et plants commercialisés, l'achat de plants de qualité loyale et marchande à la planche est retenu. | 550,00 | PL | 1,41 | 10,00 | 775,50 | I |
| □ Fourniture de plants de châtaignier (Ref : 02-FP-CHT-00) Localisation : 6.1 - Conformément à la charte de bonne pratique de production en vue d'améliorer la diversité génétique pour les lots de semences et plants commercialisés, l'achat de plants de qualité loyale et marchande à la planche est retenu. | 50,00 | PL | 2,40 | 10,00 | 120,00 | I |
| □ Fourniture de plants d'alisier torminal (Ref : 02-FP-ALT-00) Localisation : 7.2 - Conformément à la charte de bonne pratique de production en vue d'améliorer la diversité génétique pour les lots de semences et plants commercialisés, l'achat de plants de qualité loyale et marchande à la planche est retenu. | 50,00 | PL | 3,08 | 10,00 | 154,00 | I |
| □ Travaux préalables à la plantation : confection de potets mécaniques à la pelle avec dent culti-soussolage (Ref : 04-PRSO-POE02) Localisation : 6.1, 7.2 | 650,00 | U | 2,18 | 10,00 | 1 417,00 | I |

| DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS | Qté ou Base | Un. | P.U. ou Taux | TVA | Montant en € HT | Nature ⁽¹⁾ |
|--|-------------|-----|--------------|-------|-----------------|-----------------------|
| □ Fourniture de protections individuelles contre le gibier : gaines (y compris 1 piquet et 1 bambou), contre le Chevreuil, diamètre 20 cm. (Ref : 02-FPRO-GAI02) Localisation : 6.1 | 100,00 | U | 2,71 | 20,00 | 271,00 | I |
| □ Mise en place de plants à racines nues au coup de pioche en sol travaillé (Ref : 04-PLAN-CPT01) Localisation : 6.1, 7.2 - En précision des CGV (article 7), l'ONF garantit un taux de reprise de 80 %. | 650,00 | PL | 0,74 | 10,00 | 481,00 | I |
| □ Protection contre le gibier : pose de protections individuelles par gaines et des piquets. (Ref : 04-PROG-PGAI1) Localisation : 6.1, 7.2 | 100,00 | U | 2,52 | 10,00 | 252,00 | I |

| TVA | | | Total HT | 11 777,24 € |
|--------|-----------|----------|--------------------------|-------------|
| Taux | Base | Montant | Total TVA ⁽²⁾ | 1 204,83 € |
| 10,00% | 11 506,24 | 1 150,63 | Total TTC ⁽²⁾ | 12 982,07 € |
| 20,00% | 271,00 | 54,20 | | |

| Total Investissement | Total Fonctionnement |
|-----------------------|----------------------|
| 10 778,78 € HT | 998,46 € HT |

| | |
|---|---|
| Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois | Devis lu et accepté pour un montant de : 11 777,24 € HT 12 982,07 € TTC ⁽²⁾ |
| Le 24/01/2022 | Transmis en retour à l'ONF pour exécution : |
| Responsable de l'offre LOIC ADAM | A _____, le _____ (Signature nom, fonction) |

IV – PACTE FINANCIER ET FISCAL

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçue début janvier 2022, l'extrait de la délibération du pacte financier et fiscal de la Communauté d'Agglomération de Saint Dizier Der et Blaise (voir extrait joint) approuvé le 16 décembre 2021, ainsi qu'un courrier nous demandons de le présenter à l'adoption du Conseil.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte avec 9 voix pour, 1 contre et 3 abstentions le pacte financier et fiscal.

V/ AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de courriers de remerciements concernant la remise des colis de fin d'année, ainsi que du courrier de la famille de Madame Paulette RENAUX pour la composition faite pour le décès de son père.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier parvenu en mairie de Mr et Mme JACQUINET Marc, concernant le monument de Richelet.

Ils trouvent que celui-ci n'est plus mis en valeur et dans un état lamentable. (Ils n'ont pas tort) Il serait bien venu d'effectuer le nettoyage du socle et du buste, et supprimer la haie, afin que celui-ci retrouve de sa splendeur. Le Conseil Municipal approuve et le nécessaire sera fait.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tracteur communal est en panne. Moteur H.S, à savoir s'il faut envisager de le changer. Ou acheter un autre tracteur d'occasion. A savoir pneus à changer, barre de direction tordue (4 injecteurs changés en janvier 2022) + moteur H.S.

Idem pour le fourgon à savoir changer le moteur ou racheter un fourgon.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal une dépense pour le changement de deux radiateurs à l'école (l'un dans la classe de Madame Guérard Aurore et l'autre dans la salle de motricité). Car nous avons constaté des fuites de gaz. A informer les maires des communes de Maurupt et Trois Fontaines, ainsi que le Président du RPID pour accord.

Madame BRAUN REUTER Brigitte signale aux membres du Conseil Municipal que le candélabre endommagé en janvier 2021 situé cimetière jardin Jacquet, rembourse à hauteur de 1 069.33 € par notre assurance sur un montant TTC de remplacement de 1 199.16 € installé le courant octobre 2021 vient de subir à nouveau des dégradations.

Madame Le Maire informe que pour l'instant au niveau de l'éclairage public, nous attendons que plusieurs lampes soient défectueuses, pour les faire remplacer par la société SOVITEL.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les travaux pour la toiture du magasin prévu par Monsieur LIEBUNDGUTH Quentin vont commencer à partir du 7 février 2022 jusqu'au 19 février 2022.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous n'avons toujours pas de nouvelles pour l'aire de jeux. Dépôt dossier Feader. Courant mars avec espoir d'avoir une réponse positive.

Madame BOUCHAUD PARISOT Estelle, souhaite une permanence de Monsieur DE COURSON à la mairie de Cheminon. Madame Le Maire fera le nécessaire auprès de sa permanence à Vitry-Le - François, afin de répondre à différentes questions sur les transports scolaires desservant le secteur de Vitry le François.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le chemin de Saint Vrain, pour les randonnées pédestres par le Club Sport Nature du Perthois, par le biais de Monsieur AUBRY Bernard, suite aux travaux de chez EDILIANS, il n'y a plus de passage pour les randonneurs.

Après rencontre avec le Directeur de chez EDILIANS et Monsieur Le Maire de Maurupt- Le – Montois un accord a été trouvé pour l'installation de deux passerelles et pancartes, ainsi que sur le territoire de Maurupt. Aménagement de la Fontaine minérale avec plantations par EDILIANS pour le printemps.

Fin de séance à 19h 44